



Nos compétences



- Intervention sur produits amiantés (niveaux d'empoussièrement 1,2,3)
- Méthodes et processus adaptés aux situations les plus courantes
- Étude et mise en place de processus pour les cas atypiques

Nos références

Avec 4 années d'expérience en dépose de produits amiantés en sous-section 3, nos références sont nombreuses en Loire-Atlantique :

- Les municipalités
- Les communautés d'agglomérations
- Les grands groupes du Bâtiment et de Travaux Publics



Sylvie LAM

Chargée d'affaires
Port. : 06 66 77 91 82
Sylvie.lam@sadac44.fr

Jason LE QUELLEC

Chargé d'affaires
Port. : 06 24 34 12 40
jason.le.quellec@sadac44.fr

Sadac Constructions

10 rue Anders Celsius
ZI DE BRAIS
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 61 55 01
Fax : 02 40 45 14 43
E-mail : sadac44@wanadoo.fr
www.sadac44.fr



Notre équipe est à votre disposition et à votre écoute pour répondre à toutes vos exigences.



Des solutions pour l'amiante

SADAC

SAINT-NAZAIRE

**INTERVENTION SUR
PRODUITS AMIANTÉS
SOUS-SECTION 4**

Sylvie LAM : 06 66 77 91 82
Jason LE QUELLEC : 06 24 34 12 40
Standard: 02 40 61 55 01



Amiante = Danger

Quelques chiffres issus de l'Institut National de Recherche et de Sécurité:

- 900 000 travailleurs dans le BTP potentiellement exposés à l'amiante
- 2000 à 3000 décès estimés par an dûs à l'amiante (cancers, mésothéliomes, ...)
- L'apparition des maladies dues à l'amiante peuvent survenir 1 à 40 ans après l'exposition

Où trouve t-on l'amiante?



Couverture amiante-ciment

Dalles de sol

Canalisation amiante-ciment

Calorifugeage

Faux-plafond

Mais aussi dans le plâtre, l'isolation, les colles...

La législation



Quel niveau d'empoussièremment doit être respecté afin de protéger la population?

Le **Code de la santé publique** définit le seuil d'empoussièremment de l'air comme inférieur à 5 Fibres par litre.

Qu'en est-il de la protection des intervenants sur produits amiantés ?

Selon le **décret n°2012-63 du 4 mai 2012** relatif aux risques d'exposition à l'amiante, l'exposition journalière des intervenants sur produits amiantés ne doit pas dépasser les dix fibres par litre d'air inhalé avec port des protections respiratoires.

Les protections individuelles sont adaptées selon le niveau d'empoussièremment du processus de travail:

- niveau 1: < 100 F/L (masque complet à ventilation assisté)
- niveau 2: ≥ 100 et < à 6000 F/L (masque complet à ventilation assisté ou à adduction d'air)
- niveau 3: ≥ 6000 et < à 25000 F/L (masque complet à adduction d'air)

Un mode opératoire est obligatoire au préalable des interventions.

Et la gestion des déchets?

D'après le **Code de l'environnement**, les déchets amiantés sont conditionnés et étiquetés selon une procédure bien définie afin d'en assurer le suivi réglementaire. Ces derniers sont ensuite pris en charge par un transporteur spécialisé afin d'être traités dans un centre de traitement de déchet agréé et adapté.

Périmètre d'intervention et compétences de la SADAC

- Sous-sections 1-2-4 du décret du 4 mai 2012
- Intervention sur produits amiantés
- Intervention à proximité de produits amiantés
- Petites déposes de produits amiantés pour les 3 niveaux définis par le **décret n°2012-63 du 4 mai 2012** et suivant les **dispositions du point 8 du logigramme de la Direction Général du Travail du 4 décembre 2013**



Sadac Constructions est compétente pour répondre à toutes vos problématiques amiante et élaborer des solutions adaptées à vos chantiers.

Plus de 20 modes opératoires sont déjà déposés auprès de la CARSAT et de la DIRECCTE.